RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00372
Numéro SIREN : 478 351 380
Nom ou dénomination : ABELIS

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2019 sous le numéro de dépôt 4344

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise ABELIS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE JEAN MERMOZ 81290 LABRUGUIERE

SIRET 47835138000017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

4344

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	4 258	016 4 258	
	Immobilisations corporelles *		028	189 833	030 86 211	103 622
	Immobilisations financières * (1)		040	10 100	042	10 100
		Total I (5)	044	204 191	048 90 469	113 722
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 967	070 2 749	7 219
		Autres * (3)	072	107 725	074	107 725
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	20 989	086	20 989
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	138 681	098 2 749	135 932
		Total général (I + II)	110	342 872	112 93 217	249 655

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	61 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	171 650
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(11 252)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	221 398
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 455
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 983)	172	23 802
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	28 256
	Total général (I + II + III)	180	249 655

TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES — 29 NOV. 2019 — COURRIER ARRIVÉ

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	89 162

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

J. BOBILLON Gérant

Certifié conforme

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABELIS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31 12 2018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

						N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue	Biens			215	214	3 742
		Services *			217	218	15 137
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	18 880
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 742
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	11 319
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 212	)	244	9 619
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	8 490
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	67
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation (II)		264	33 237
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(14 358)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	89 162
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	86 056
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(11 252)

B – RÉSULTAT FISCAL

							N
	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	314	11 252
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990			
	ZFA (44. *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	354	11 252
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... 20 352 ..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	372	11 252

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2019

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABELIS — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 : 4 258	412	414	416 : 4 258	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 : 7 000	422	424	426 : 7 000	
	Constructions	430 : 154 049	432	434	436 : 154 049	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 17 800	442	444	446 : 17 800	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 1 000	462	464	466 : 1 000	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 96 039	472	474 : 86 056	476 : 9 983	
Immobilisations financières		480 : 10 100	482	484	486 : 10 100	
TOTAL		490 : 290 247	492	494 : 86 056	496 : 204 191	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500 : 4 258	502	504	506 : 4 258
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520 : 52 297	522 : 6 952	524	526 : 59 248
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 16 497	532 : 1 121	534	536 : 17 618
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 1 000	552	554	556 : 1 000
	Autres immobilisations corporelles	560 : 7 927	562 : 418	564	566 : 8 344
TOTAL		570 : 81 979	572 : 8 490	574	576 : 90 469

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	Immobilisations e				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1	86 056		86 056	89 162	3 106			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 86 056	580	582 : 86 056	584	586 : 3 106	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579			Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596 : 3 106	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2019

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABELIS — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 749	652		654		656	2 749
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 749	682		684		686	2 749

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	20 352
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	20 352
Déficits de l'exercice	960	11 252
Total des déficits restant à reporter	970	31 603

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	21 608
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 459
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤ **DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE** DGFIP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: ABELIS				Néant ☒*
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018			Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
	Dont apprentis	657		
	Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
	TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
	TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
	TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122018 SIREN 478351380

Dénomination de l'entreprise ABELIS

Adresse (voie) 7 RUE JEAN MERMOZ

Code postal 81290 Ville LABRUGUIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOBILLON Prénom(s) JACQUES

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 6100

Naissance: Date 26/03/1954 N° Département 1 Commune CHAMPDOR Pays

Adresse : N° 7 Voie RUE JEAN MERMOZ

Code Postal 81290 Commune LABRUGUIERE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BOBILLON Prénom(s) MICHEL

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 6100

Naissance: Date 30/05/1950 N° Département 1 Commune CHAMPDOR Pays

Adresse : N° 366 Voie CHEMIN D'ARGEVILLIERE

Code Postal 07000 Commune PRIVAS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122018 SIREN 478351380

Dénomination de l'entreprise ABELIS

Adresse (voie) 7 RUE JEAN MERMOZ

Code postal 81290 Ville LABRUGUIERE

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	1

Forme juridique SARL Dénomination ALFABORE

N° SIREN (si société établie en France) 423423383 % de détention 10,00

Adresse : N° 73 Voie BD DE GENEVE

Code Postal 81300 Commune GRAULHET Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABELLS 7 RUE JEAN MERMOZ 81290 LABRUGUIERE	
SIRET 4 7 8 3 5 1 3 8 0 0 0 0 1 7	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Fonds de placement et entités financières similaires	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	11 252
	Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* | Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A | Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP COMPTABILITE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDSUD CDBA - Expertise Comptable Conseil Audit Ch.des Voutes 81300 GRAULHET Tél: 0563343066	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 30042019 Lieu: LABRUGUIERE Qualité et nom du signataire: Président JACQUES BOBILLON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

SAGE Experts-comptables janvier 2019

DocuSign Envelope ID: 7076EF6D-6170-422E-9CEC-6D1F248A03A5

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
*SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées:

1	2	3	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
JACQUES BOBILLON 7 RUE JEAN MERMOZ 81290 LABRUGUIERE	6100						
MICHEL BOBILLON 366 CHEMIN D'ARGEVILLIERE 07000 PRIVAS	6100						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (6)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (5)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

- RAPPORT DU PRESIDENT -

•

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous devons rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 approuver les comptes annuels de cette période.

I - Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé, aucun fait particulier découlant d'une éventuelle activité n'est à remarquer.

II - Evolution du chiffre d'affaires :

Au regard de son activité de Holding passive, le compte de résultat affiche un chiffre d'affaires provenant de la seule la location du bâtiment aux diverses entreprises qui l'occupent.

III - Evolution des charges d'exploitation et des charges financières :

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 33 237,38 € contre 34 517,72 € pour l'exercice précédent.
Les charges financières s'élèvent à 0 € comme en 2017.

IV - Evolution des résultats :

Les produits financiers s'élèvent à 0 € contre 0 € précédemment.

Le résultat courant avant impôts qui tient compte des produits et des charges financiers est négatif

de 14 537,87 pour un résultat négatif de 20 671,52 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net comptable est négatif de 11 251,59 €. Il était négatif à hauteur de 20 351,52 € pour l'exercice précédent.

V - Investissements :

Notre société n'a réalisé aucun investissement notable durant l'exercice.

VI - Activité de recherche et de développement :

Compte tenu de la nature de notre activité, notre société n'exerce aucune activité de recherche et de développement au sens strict de la terminologie comptable.

VII - Prises de participation et de contrôle :

La société ABELIS n'a eu aucune activité en matière de prise de participation ou de contrôle d'une tierce société.

VIII - Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées :

Le chiffre d'affaire de la société ALAFABORE est 3 298 662,40 €, le résultat net est un gain de 93 079,61 €. Les fonds propres de la société ALFABORE s'élèvent à 473 517,30 €.

IX - Décomposition du solde des dettes fournisseurs :

		Exercice 2017		
Date échéance 31/12/2017	**Solde des dettes fournisseurs à 30 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 60 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 90 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 120 jours**
Encours	**N : 1 595.32 €**	**E: 0**	**A : 0**	**2 271.32 €**

		Exercice 2018		
Date échéance 31/12/2018	**Solde des dettes fournisseurs à 30 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 60 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 90 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 120 jours**
Encours	**N : 4 454,89 €**	**E: 0**	**A : 0**	**4 454,89 €**

X - Affectation du résultat net comptable :

Nous proposons d'affecter le résultat net comptable négatif de l'exercice, soit
- 14 537,87 € en diminution du compte autres réserves.

XI - Evénement marquant survenu depuis la clôture de l'exercice :

Depuis la clôture de l'exercice aucun événement particulier n'est à noter.

XII - Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société :

L'exercice 2019 sera légèrement bénéficitaire.

XIII – Distribution de dividendes :

Il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

XIV - Conventions réglementées :

Après lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le cadre de l'article L 227-10 du Code de Commerce, nous procéderons à l'approbation les conventions qui y seraient mentionnées.



Société : "ABELIS"
7, Rue Jean Mermoz à LABRUGUIERE (81290)

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

Nom, Prénom usuel, domicile des associés	Nombre d'actions			Nom, Prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
	Nue propriété	Usufruit	Pleine propriété		
Mr Jacques BOBILLON 7, Rue Jean Mermoz 81290 LABRUGUIERE			6 100		
TOTAUX			6100		

La présente Feuille de Présence faisant apparaître que .....1..... associés titulaires de .....6100..... actions auxquelles sont attachées ...6100... voix, sont présents, représentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau soussignés.

A Labruguière
le 11 juin 2019

Le Président :

Le Secrétaire :

ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

- PROJET DE RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES :

Suite à la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, l'associé unique arrête les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés et qui font ressortir un résultat net comptable négatif de 14 537,87 €.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice négatif qui s'élève à la somme de 14 537,87 €, au débit du compte " Autres réserves".

L'associé unique constate en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'associé unique, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes.

QUATRIEME RESOLUTION - DEPENSES SOMPTUAIRES :

L'associé unique prends d'acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,

LE VINGT-SEPT JUIN A 10 HEURES,

L'associé de la Société "ABELIS", Société par Actions Simplifiée au capital de 61 000 €, s'est réuni en assemblée générale se tenant au siège social à LABRUGUIERE (81290) - 7, Rue Jean Mermoz.

Monsieur Jacques BOBILLON procède en sa qualité de Président et associé unique aux décisions suivantes.

Monsieur Vincent Lemaire, commissaire aux comptes représentant la société LOGOS CONSEIL, est absent et excusé.

- ORDRE DU JOUR -

- Rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;

- Examen et approbation desdits comptes annuels ;

- Affectation du résultat ;

- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES :

Après considération des rapports du Président et du commissaire aux comptes, L'associé unique arrête les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont été présentés et qui font ressortir un résultat net comptable négatif de 14 537,87 €.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION PU RESULTAT :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice négatif qui s'élève à la somme de 14 537,87 €, au débit du compte "Autres réserves".

L'associé unique constate en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'associé unique, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes.

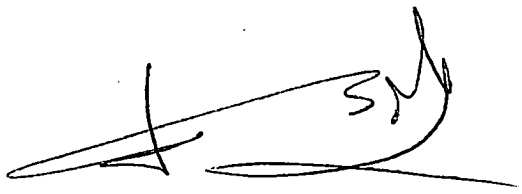
QUATRIEME RESOLUTION?DEPENSES SOMPTUAIRES :

L'associé unique prends d'acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président



Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

ABELIS
7 rue Jean Mermoz
81290 Labruguière

V/REF :
N/REF : 2004 B 372 / 2019-B-4344

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 29/11/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

ABELIS
Société par actions simplifiée
7 rue Jean Mermoz
81290 Labruguière

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-4344 le 03/12/2019

R.C.S. CASTRES 478 351 380 (2004 B 372)

Fait à CASTRES le 03/12/2019,

Le Greffier

